



Donation partage et indivision

Par **Mag74**, le **04/02/2018** à **08:29**

Bonjour,

Mes parents en 2006, nous font une donation partage de la maison familiale à mes 3 frères et moi-même.

Mes parents conservent l'usufruit.

Depuis mes parents se sont séparés en 2008.

Je vis avec ma mère dans cette maison familiale. Mes frères et moi avons donc une indivision pour la gestion de ce bien.

Mes frères veulent me donner leur part pour que je sois la seule propriétaire de la maison.

La question est comment faire pour que mes frères me donnent leur part ? Quelle base est prise en compte pour le calcul des parts ? Il y a un prêt qui court sur la maison et c'est nous 4 par le biais de l'indivision qui le payons.

Qu'est-ce qui advient de ce prêt ?

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **Mag74**, le **04/02/2018** à **09:12**

Merci

Oui j'ai prévu d'aller voir mon notaire.

Cordialement